



REUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

5 juin 2007 - Entente Interdépartementale
Beaufort en Vallée - 18h

COMPTE RENDU

Contacts :

Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;
Jean-Maurice LEROY, Vice-président de la CLE du SAGE Authion ;
Vincent MOLINIER, animateur de la CLE du SAGE Authion ;
Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion.

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion
Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authion
2 place de la République, BP44
49250 Beaufort en Vallée

Tél : 02.41.79.77.01
Mobile : 06.30.86.75.62
Fax : 02.41.79.77.04
Adresse électronique : vincent.molinier@sage-authion.fr

Réunion du bureau de la CLE du 5 juin 2007

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Guy JAMERON, Président du SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée ;
- M. Pierre JUNGES, Conseiller général du canton de Bourgueil ;
- M. Jean-Maurice LEROY, Vice-président du SAGE Authion ;
- M. Jean-Pierre LUDEAU, Délégué du Syndicat Mixte Loire Authion ;
- Mme Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;
- M. Allain RICHARD, Conseiller général du Canton de Vivy ;
- M. Michel RUAULT, Délégué du Syndicat Intercommunal du bassin du Lathan ;
- M. Jean-Jacques TOURET, Conseiller communautaire de la communauté de communes de Beaufort en Anjou.

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Jeannick CANTIN, Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire ;
- M. Guy De CHAULIAC, Syndicat de la propriété privée du Maine-et-Loire ;
- M. Yves LEPAGE, Association de la Sauvegarde de l'Anjou.

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- Mme Françoise DELABY, DIREN Pays de la Loire ;
- M. Sébastien FLORES, MISE Indre-et-Loire ;
- M. Bernard PFEIFFER, Agence de l'Eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine.

Autres participants à la réunion

- Mme Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE ;
- Mlle Cécile MANCHE, stagiaire de la CLE du SAGE Authion ;
- M. Vincent MOLINIER, animateur de la CLE du SAGE Authion.

Etaient excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Bernard CHARTIER, Maire de Channay-sur-Lathan ;
- M. Guy LAMOUREUX, Adjoint à la Mairie des Rosiers-sur-Loire.

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- Mme Monique MESLET, Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire ;
- M. Jean-Benoît PORTIER, CCI de Saumur.

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- Mlle Avril CHOPINEAUX, MISE du Maine-et-Loire.

Ordre du jour de la réunion

- 1/ Etat des lieux du SAGE Authion : avis du comité de relecture sur les parties 4 et 5 ;
- 2/ Site internet du SAGE Authion : avancement de la mise en ligne sur internet ;
- 3/ Bilan intermédiaire du stage de Cécile Manche sur les espèces exotiques envahissantes inféodées aux milieux aquatiques ;
- 4/ Préparation et validation de l'ordre du jour de la réunion de la CLE du 28/06/2007 ;
- 5/ Questions diverses.

Préambule

Jean-Maurice LEROY, Vice-président de la CLE du SAGE Authion, accueille les membres du bureau et les remercie de leur présence.

1- Avancée de l'état des lieux du SAGE Authion

Vincent MOLINIER présente aux membres du bureau de la CLE l'avancée de l'état des lieux du SAGE Authion, réalisé en régie.

Dans un souci de lisibilité, l'animateur du SAGE reprend l'état d'avancement des grandes parties définies dans le plan de l'état des lieux :

Plan de l'état des lieux	Etat d'avancement
I/ Cadre géographique et milieu physique	Données acquises – Rédaction en cours
II/ Usages de l'eau	Données acquises – Rédaction en cours
III/ Qualité et quantité des eaux (superficielles et souterraines)	Rédaction terminée – En cours de relecture
IV/ Richesses patrimoniales et leurs protections	Rédaction et relecture terminées – Prise en compte des corrections
V/ Risques	Rédaction et relecture terminées – Prise en compte des corrections
VI/ Acteurs, compétences et programmes	Données acquises

Les membres du comité de relecture du SAGE seront destinataires mi-juin de la partie III de l'état des lieux, traitant de la manière la plus exhaustive des aspects quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant. Leurs remarques et corrections seront prises en compte par l'animateur du SAGE.

Les membres présents du comité de relecture sont invités à faire part de leurs remarques sur les parties IV et V qu'ils ont relues :

Mme Françoise DELABY souhaiterait qu'un lien soit fait entre la liste des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique) et les milieux aquatiques, afin d'avoir une idée

du pourcentage de ces zones à caractère humide et qui devront être prises en compte dans le SAGE. Sur le même principe, il serait bon de préciser certaines espèces animales ou végétales ayant conduit au classement de ces zones en ZNIEFF. En ce qui concerne la partie V, Mme Françoise DELABY précise qu'il serait bien d'ajouter un commentaire à la carte du risque de remontée de nappes.

M. Bernard PFEIFFER n'a, pour sa part, pas de remarques techniques complémentaires sur des thématiques qu'il connaît moins. Il note que le document se lit facilement et devrait être compréhensible pour la plupart des personnes.

M. Yves LEPAGE souhaite, de façon générale, que l'état des lieux permette de faire ressortir les enjeux majeurs par thématiques, servant de base aux travaux ultérieurs du SAGE. Vincent Molinier répond qu'il s'attachera à faire apparaître ces enjeux principaux dans une synthèse par parties de l'état des lieux, de façon que l'on ne soit pas obligé de relire la totalité du document pour en extraire l'essentiel.

Jean-Maurice LEROY n'a pas de remarques particulières sur le fond technique des parties IV et V mais souhaite qu'un lexique des abréviations soit établi car celles-ci sont très nombreuses et peuvent perturber la lecture des documents pour des personnes non spécialistes des thématiques présentées. En réaction, M. Sébastien FLORES précise que les définitions de tous ces abréviations doivent être faites de manière pédagogique en expliquant à quoi correspondent ces termes (origine, intérêt, portée juridique etc.).

Vincent Molinier rapporte les remarques de Mlle Avril CHOPINEAUX de la MISE/DDAF du Maine-et-Loire. A l'image des remarques de Mme Françoise DELABY, elle souhaite que pour la partie IV (traitant des richesses patrimoniales et de leurs protections) précise, dès que cela est possible, un lien « eaux et milieux aquatiques » soit fait avec les dispositifs de protection des richesses patrimoniales, dont certains sont éloignés de la problématique « eau » qui concerne le SAGE. Jean-Maurice LEROY souhaite que l'état des lieux soit exhaustif sur les thèmes les plus importants.

Vincent Molinier ajoute que la partie V (traitant des risques liés à l'eau : inondations etc.) a été relue, corrigée et validée par les services de la DDE 49.

M. Sébastien FLORES informe le Bureau que la MISE/DDAF d'Indre-et-Loire a travaillé et travaille à l'inventaire des ouvrages intéressants à la protection civile. Les services de police de l'eau ont renforcé la surveillance de ces ouvrages. La retenue des Mousseaux, comprise dans le périmètre du SAGE, fait partie de ces ouvrages et les données sont déjà comprises dans l'état des lieux.

2- Site internet du SAGE Authion

Vincent Molinier présente aux membres du Bureau la version graphique finale du site internet du SAGE. Le contenu du site est en cours de mise en ligne par l'animateur du SAGE et sera dévoilé aux membres de la CLE lors de sa réunion du 28 juin 2007.

M. Pierre JUNGES demande des précisions sur la modération du site internet et sur sa capacité à être réactif par rapport à des questions d'internautes sur le SAGE. Marie-Pierre MARTIN répond que la commission communication du SAGE a orienté la conception du site internet pour que celui-ci soit réactif et puisse être actualisé très souvent, sachant que la

modération du site est assurée par l'animateur du SAGE d'où une capacité de réaction quasi-immédiate.

Pour compléter les propos précédents, M. Sébastien FLORES voit l'outil « site internet » très intéressant pour son côté « Actualités » auquel les services de la MISE 37 sont prêts à apporter des informations régulières (enjeux de demain, veille juridique, projets en cours etc.).

M. Yves LEPAGE ajoute qu'il sera important de faire connaître le site internet auprès de l'ensemble des acteurs concernés de près ou de loin par le SAGE.

3/ Bilan intermédiaire du stage de Cécile MANCHE sur le thème des espèces exotiques envahissantes des milieux aquatiques.

Pour rappel, Cécile MANCHE effectue un stage de fin d'étude au sein de la Commission Locale de l'Eau, d'avril à août 2007.

Après deux mois de travail, elle expose au Bureau l'avancement de son stage. Pour répondre aux besoins et aux enjeux identifiés sur la thématique des espèces exotiques envahissantes, elle établira deux rapports pour la CLE :

- un rapport de stage proprement dit dans lequel seront présentés successivement les aspects juridiques, les acteurs et programmes en lien avec cette thématique. Un état des lieux à l'échelle du périmètre du SAGE sera proposé suite à une phase de reconnaissance de terrain (*cf. figure 1 ci-dessous*), ouvrant alors le rendu de stage sur les modalités de gestion (méthode de lutte, coûts, réseaux de surveillance etc.) ;
- un rapport technique destiné aux gestionnaires connus ou potentiels des espèces exotiques envahissantes (syndicats de rivières, association de pêche locale, services techniques des communes etc.), dans lequel seront développés une description de l'espèce (biologie, confusions possibles etc.), un indice de présence sur le périmètre du SAGE, les nuisances causées et les méthodes de lutte préconisées.

Cécile MANCHE présente à titre informatif deux espèces végétales exotiques envahissantes qui ont été déjà répertoriées sur le territoire du SAGE : la renouée du Japon et la jussie. Ces dernières font partie des espèces majeures responsables d'une perturbation des usages liés à l'eau (environnemental par perte de biodiversité mais aussi économique compte tenu des sommes engagées pour lutter contre ces envahissements).

En réaction à cette présentation, M. Michel RUAULT pense qu'il sera important de sensibiliser les pêcheurs (notamment via les 7 associations de pêche locales présentes sur le bassin versant) qui peuvent jouer un rôle très important notamment pour l'aspect réseau de surveillance des espèces exotiques envahissantes.

M. Allain RICHARD ajoute qu'il faut prendre en compte ces espèces dès qu'elles apparaissent, afin d'éviter ensuite d'avoir à les traiter avec une perte d'efficacité technique, alors que les coûts à engager sont très importants.

M. Jean-Pierre LUDEAU précise que le Syndicat Mixte Loire Authion a déjà effectué des campagnes de lutte contre la jussie sur l'Authion et que les coûts sont élevés sans réelle assurance de l'efficacité à long terme de l'intervention. Le rapport technique qui sera élaboré

par Cécile MANCHE pourra apporter des précisions aux questions que se posent des acteurs tel le Syndicat Mixte Loire Authion.



Renouées du Japon à Longué-Jumelles



Exemple d'envahissement d'une rivière par la jussie

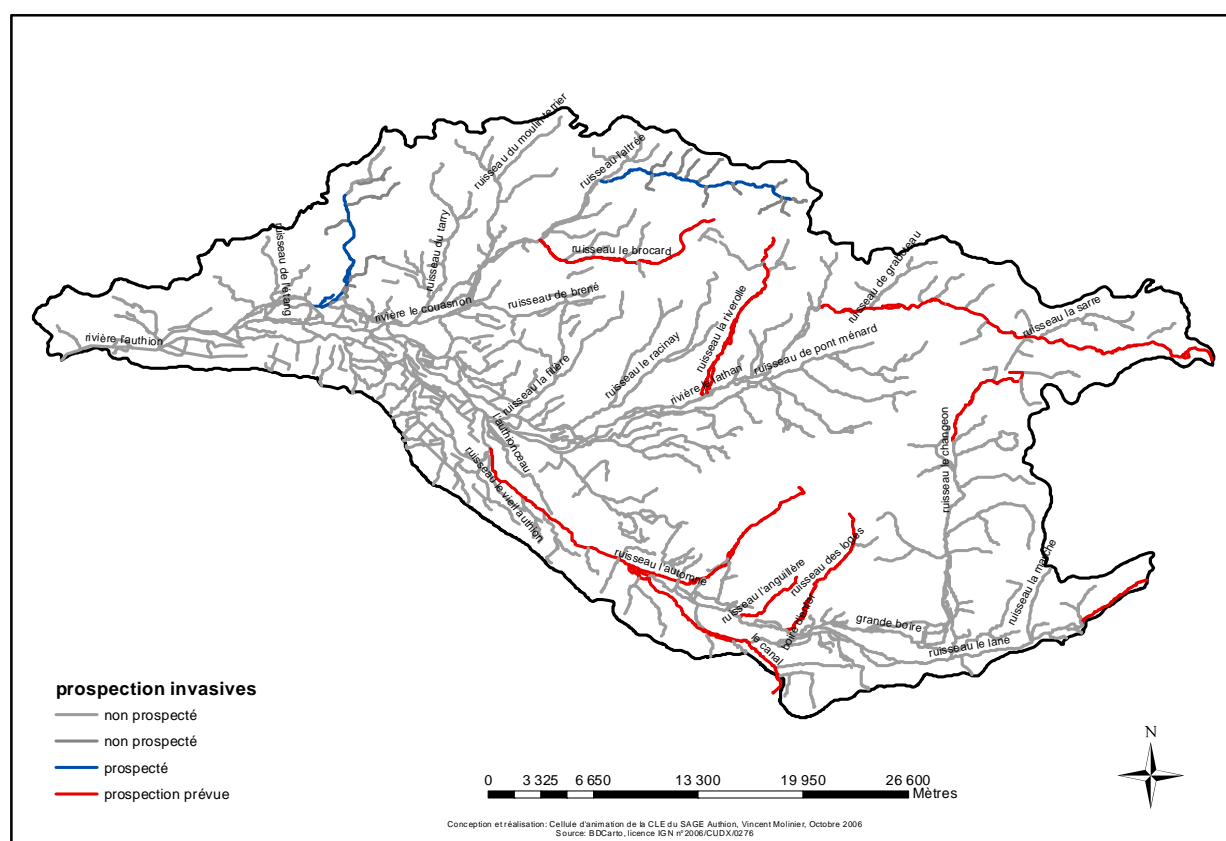


Figure 1 : carte de prospection de terrain des espèces exotiques envahissantes

4/ Préparation et validation de l'ordre du jour de la réunion de la CLE du 28/06/2007

L'animateur du SAGE fait une proposition d'ordre du jour :

- 1/ Validation du bilan d'activité 2006 de la CLE ;
- 2/ Etat des lieux du SAGE Authion – Présentation de l'état d'avancement ;

3/ Création de groupes thématiques de travail :

- Qualité des eaux
- Gestion quantitative de la ressource (étiage, crues, eau potable etc.)
- Milieux naturels aquatiques / Mise en valeur du bassin versant ;

4/ Site internet du SAGE Authion ;

5/ Projet de SDAGE 2009 / Directive Cadre sur l'Eau – Avis de la CLE (présentation par l'Agence de l'Eau) ;

6/ Questions diverses ;

7/ Film sur le bassin versant de l'Authion (partie 2/3).

Les points proposés à l'ordre du jour sont validés par le Bureau. Les modalités des points 2/ et 3/ font l'objet d'une discussion :

- point 2/ Etat des lieux du SAGE Authion – Présentation de l'état d'avancement :

M. Yves LEPAGE souhaite que ce point de l'ordre du jour soit abordé de façon à ce que les membres de la CLE puissent s'approprier le dossier provisoire d'état des lieux (parties déjà rédigées) et son état d'avancement, dans l'optique de faire partager leurs points de vue et remarques aux autres membres au cours de la réunion du 28 juin 2007. Les aspects de méthode de réalisation de l'état des lieux restant plus du domaine de travail du Bureau de la CLE. Ceux-ci pourront également être présentés plus en détail au sein des futures commissions de travail comme le précise Jean-Maurice LEROY.

M. Guy JAMERON demande à ce que les documents de travail soient envoyés avant la date de la réunion afin que les membres puissent s'approprier du contenu et préparer leurs questions éventuelles.

M. Allain Richard et M. Michel RUAULT proposent qu'un document synthétique des parties rédigées soit envoyé, avec une reprise du plan de l'état des lieux pour bien comprendre l'état d'avancement de la rédaction et le travail restant à effectuer avant sa validation par la CLE.

- point 3/ Création des groupes thématiques de travail :

Marie-Pierre MARTIN rappelle qu'au dernier Bureau de CLE du 12/04/2007 avait été décidé de proposer la création de groupes de travail thématiques à la prochaine réunion de la CLE.

Vincent Molinier présente, pour rappel, la liste des membres de la CLE répartie sur le principe des 3 collèges la composant, ainsi qu'une liste complémentaire regroupant des acteurs potentiels non représentés à la CLE mais dont les compétences sont liés à l'eau et aux milieux aquatiques, plus ou moins directement.

Marie-Pierre MARTIN fait une proposition au Bureau de ne pas ouvrir systématiquement ces groupes de travail à une liste d'invités prédéfinie. Elle souhaiterait d'abord que les membres de la CLE se mobilisent fortement pour participer à ces commissions, tout en se réservant la possibilité, en fonction des thèmes abordés, d'inviter certains organismes spécialisés non membres de la CLE.

M. Allain RICHARD est d'accord sur cette proposition de solliciter en priorité les membres de la CLE qui sont les acteurs majeurs de l'élaboration du SAGE.

M. Yves LEPAGE propose que les membres de la CLE, s'ils le souhaitent, puissent être assistés d'un technicien ou chargé de mission de leur organisme.

Marie-Pierre MARTIN ajoute que deux organismes l'ont déjà sollicité plusieurs fois pour participer aux travaux d'élaboration du SAGE. Elle propose qu'une invitation leur soit adressée afin de les associer à ces commissions thématiques de travail.

Marie-Pierre MARTIN demande l'avis du Bureau qui valide les modalités de fonctionnement de ces groupes de travail. Jean-Maurice LEROY précise que les premières réunions de ces groupes se dérouleront à l'automne 2007.

5/ Questions diverses

Vincent Molinier informe le Bureau sur une réunion, organisée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, qui se tiendra le 02/07/07 à Nantes afin de prendre connaissance du projet de SDAGE qui sera soumis au comité de bassin et ainsi de mieux préparer l'avis que la CLE du SAGE Authion sera amenée à formuler au cours des consultations ultérieures. L'ensemble du Bureau de la CLE est invité à participer à cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, Marie-Pierre MARTIN remercie les membres du Bureau et lève la séance à 19H45.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion

Marie-Pierre MARTIN